

## Pêche illégale : l'UE retire le Sri Lanka de la liste noire

L'Union européenne a retiré le Sri Lanka de sa liste noire en matière de pêche illégale et non réglementée, où il était inscrit depuis février 2015, en raison des progrès des autorités locales en la matière.

Dans le même temps, Bruxelles a adressé un avertissement, dit "carton jaune", à Kiribati, une île du Pacifique, au Sierra Leone et à Trinité-et-Tobago.

Le Sri Lanka "a considérablement amélioré sa gouvernance nationale en matière de pêche", s'est félicité la Commission européenne, qui en avait interdit les importations depuis octobre 2014.

"À ce jour, il a modifié son cadre juridique, renforcé ses sanctions et amélioré le contrôle de sa flotte.

Le Sri Lanka rejoint la liste croissante de pays (Ghana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Corée, Philippines, Fidji, Belize, Panama, Togo et Vanuatu) qui ont réformé leurs systèmes, à la suite d'un avertissement de l'Union", a souligné l'institution.

En revanche, trois nouveaux pays sont dans le collimateur de l'UE qui applique activement son règlement de 2010 sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (dit pêche INN). La Commission reproche à Kiribati et Trinité-et-Tobago leur manque de contrôle des activités de pêche de flottes étrangères.

"Il existe des risques sérieux que les poissons capturés de manière illicite puissent être blanchis via les ports de Kiribati", craint l'UE.

Les textes juridiques régissant la pêche au Sierra Leone sont quant à eux "obsolètes", estime Bruxelles, "et les sanctions n'ont aucun effet dissuasif sur les opérateurs illégaux exerçant à l'échelle internationale et battant pavillon du Sierra Leone, à l'insu des autorités de pêche".

La Commission va proposer un plan d'action à ces trois pays. Si les problèmes recensés ne sont pas réglés dans les six mois, l'UE peut envisager de prendre d'autres sanctions, notamment commerciales contre les importations de produits de pêche.

La Commission a également fait un point sur les discussions avec la Thaïlande, troisième producteur mondial de produits de la mer et visée par un carton jaune depuis avril 2015.

"La Commission évalue actuellement les progrès accomplis. Le dialogue s'avère difficile et les mesures prises par la Thaïlande pour lutter contre les activités de pêche INN suscitent toujours de graves préoccupations", rapporte l'exécutif européen.

"Cela signifie qu'on ne peut exclure que la Commission prenne d'autres mesures", conclut-elle, annonçant une nouvelle réunion en mai avec les autorités thaïlandaises.

Source : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/04/22/97001-20160422FILWWW00114-peche-illegale-l-ue-retire-le-sri-lanka-de-la-liste-noire.php>